



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté :

Lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017 :

- œ le règlement no. 28 décrétant un emprunt de 63 400 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunts no. 251, 257 et 260 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

Lors de la séance ordinaire du 14 août 2017 :

- œ le règlement no. 38 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les élevages à forte charge d'odeur;
- œ le règlement no. 39 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville abrogeant l'article 5.1.74 intitulé numéro civique.

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 19 octobre 2017.

Pauline Vrain
Greffière